

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 07 juillet, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BINOT Marie-Christine, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CHAPPÉ Fanny, CLEC'H Vincent, COLLET Philippe (suppléant), CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BRIS Hervé (suppléant), LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony, LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE VAILLANT Gilbert, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, MARCHAND Cinderella, NABUCET Yves (suppléant), NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PICART Olivier, PIERRE Stéphane, PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, RAFFIN Karine (suppléante), SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUILLENNEC Rachel à LE BEGUEC Marilyse ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; LEBRETON Bruno à BONINO Emilie ; LEYOUR Pascal à CALLONNEC Claude ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; MALINAS Damien à LE GOFF Philippe ; NICLOUX Marie-Christine à ETRILLARD Cécile ;

Conseillers d'agglomération - absents

CHARLES Olivier, GARREC Loïc, LARVOR Yannick, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE GOAZIOU Anthony, LE PESSOT Damien, PINEL Clarisse, PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice : 85 Titulaires - 41 suppléants

Présents	70
Procurations	07
Votants	77
Absents	08

Date d'envoi de la convocation : mercredi 1^{er} juillet 2026
Secrétaire de séance Tugdual LE LAY

DEL2026-07-251

VOIRIE : ACTUALISATION DES TARIFS ET PRESTATIONS LIÉS AUX HAUSSES DU CARBURANT

Vu la délibération annuelle d’octobre 2025 fixant les tarifs des prestations de travaux réalisées par le service voirie pour le compte des communes membres (DEL 2025-10-223) ;

Considérant que le service voirie de l’Agglomération assure, pour les communes membres, diverses prestations techniques (travaux de voirie, interventions ponctuelles, utilisation d’engins et de matériels spécialisés), refacturées sur la base d’une grille tarifaire adoptée chaque année ;

Considérant que, depuis plusieurs mois, le service est confronté à une augmentation très importante de ses coûts d’exploitation, liée notamment à la hausse du prix des carburants, à l’augmentation du coût des matières premières et à l’évolution des charges énergétiques et des coûts de transport ;

Considérant que, depuis le mois d’avril, les prix des carburants connaissent une hausse brutale et continue, rendant impossible pour le service d’absorber intégralement ces surcoûts sans fragiliser son équilibre budgétaire ;

Considérant qu’il est nécessaire d’ajuster les tarifs refacturés aux communes membres afin de refléter les coûts réels d’exploitation du service ;

Considérant que cette évolution tarifaire est calculée à partir d’un tarif de référence de 2 € pour le gasoil et de 1,65 € pour le gazole non routier ;

Considérant le tableau des tarifs actualisés à compter du 1^{er} août 2026 ci-dessous :

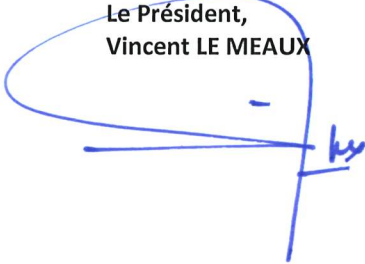
Matériel	
Tractopelle	135.50 € /demi-journée
Tracteur	100.50 €/demi-journée
Tracteur + chargeur	110.50 € /demi-journée
Tracteur + remorque	112.50 € /demi-journée
Tracteur + épareuse	150.00 € /demi-journée
Tracteur + balayeuse	160.50 € /demi-journée
Tracteur + balayeuse + lame	220.50 € /demi-journée
Tracteur + rotocureuse	160.50 € /demi-journée
Tracteur + rotofaucheuse	166.50 € /demi-journée
Tracteur + lamier	176.50 € /demi-journée
Cylindre compacteur	104.00 € /demi-journée
Chenillard	132.50 € /demi-journée
Camion poids lourd	125.50 € /demi-journée
Camion et tapis de calage	256.00 € /demi-journée
Camion bi répandeur PATA	301.00 € /demi-journée
Fourgon	79.50 € /demi-journée
Utilitaire	9.00 € /h

Tondeuse autoportée	103.00 € /demi-journée
Petite tondeuse	55.50 € /demi-journée
Tondeuse débroussailleuse	62.00 € /demi-journée
Petit outillage	51.50 € /demi-journée
Plaque vibrante	39.00 € /jour
Bétonnière	77.50 € /jour
Nettoyeur haute pression mobile	92.00 € /demi-journée
Désherbeuse balayeuse	104.00 € /demi-journée
Appareil de marquage au sol	220.00 € /demi-journée
Point à temps manuel	791.50 € /demi-journée
Travaux (MO, Matériel sans Fourniture)	
Point à temps manuel	791.50 €/demi-journée
Travaux (MO, Matériel et Fournitures)	
Monocouche	5.00 €/m²
Bicouche	7.40 €/m²
Tricouche	11.10 €/m²

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve l'évolution des tarifs des prestations de travaux réalisées par le service voirie pour le compte des communes membres, afin de tenir compte de l'augmentation des coûts liés aux carburants ;
- Approuve les nouveaux tarifs, présentés dans la grille tarifaire annexée à la présente délibération, entreront en vigueur à compter du 1^{er} août 2026 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le secrétaire de séance,
Tugdual LE LAY

